

Comment ouvrir un salon de tatouage ou un shop tattoo ? Comment devenir tatoueur indépendant ? Quelle est la réglementation ? Quelles sont les étapes et les qualités nécessaires ?

Vous êtes passionné de tatouage et de piercing, vous vous interrogez sur la possibilité de créer votre propre **salon de tatouage**. Cet article va vous aider à affiner votre réflexion.

Le tatouage connaît un engouement exceptionnel en France et dans le monde entier. La demande du public est toujours plus forte, mais le marché français souffre de l'absence de diplôme reconnu, ce qui crée une certaine méfiance dans l'esprit du public. L'activité de tatoueur est cependant soumise à une réglementation stricte en matière d'hygiène et de sécurité.

S'installer tatoueur indépendant, en salon, en studio ou à domicile, demande **certaines qualités**. Les tatoueurs qui gagnent correctement leur vie sont ceux qui arrivent, par la qualité de leur travail et leur touche artistique, à être reconnus et à développer le **bouche-à-oreille**, parfois en pratiquant des tarifs plus élevés que la concurrence. A noter que le milieu du tatouage est dominé par les hommes.

Voici tout ce qu'il faut savoir pour ouvrir un salon de tatouage dans les meilleures conditions.

Le marché et la réglementation du tatouage / piercing.

Le marché du tatouage en France.

En France, il existe actuellement plus **4000 salons de tatouage, un chiffre en très rapide augmentation**. On estime que **10% à 15%** de la population est tatouée, un niveau inédit. Les moins de 30 ans sont les premiers consommateurs de tatouages et de piercings, avec environ 25% de la population concernée.

Les bras et les poignets sont les parties du corps les plus tatouées.

On peut distinguer deux types principaux de salons de tatouage :

- les salons qui proposent des tatouages sur modèle, sans personnalisation. Ces salons proposent des tarifs attractifs mais ne proposent aucun suivi en matière de relation client,
- les salons qui proposent des prestations personnalisées, véritablement artistiques. Ici les tatoueurs travaillent en amont et en aval de la prestation elle-même, avec leurs clients.

Voici les dernières tendances 2017-2018 du tatouage :

- le développement des tatouages minimalistes : doigts, oreille...
- l'explosion du marché des retouches de tatouages existant (on estime qu'un tiers des personnes tatouées regrettent leur tatouage),
- la croissance continue du tatouage des sourcils (maquillage semi-permanent),
- une méfiance du public de plus en plus marquée en ce qui concerne les **dangers sanitaires** liés à l'utilisation des aiguilles et encres de tatouage (allergies, réactions inflammatoires, substances cancérogènes...). On estime que 10% des personnes tatouées ont dû faire face à une complication ou à une réaction allergique.
- le développement du marché du tatouage éphémère ou semi-permanent, à base de henné ou d'autres substances souvent exotiques.

La législation du tatouage en France.

1) En France, il n'existe aucun diplôme de tatoueur reconnu par l'Etat. Il est donc possible d'exercer sans diplôme. Il est toutefois indispensable de justifier d'une expérience, de références et de formations adaptées pour être crédible et rassurer les clients (voir plus bas).

2) Ouvrir un salon de tatouage implique de suivre une formation en hygiène et sécurité obligatoire (minimum 3 jours) dispensée par un organisme conventionné, par exemple Corpstech, Crips, Ifsi, Cepfor... Adressez-vous à votre agence régionale de santé (ARS) pour connaître la liste précise des organismes habilités à délivrer cette formation. Cette formation est payante et son coût est variable d'un organisme à l'autre.



3) Ouvrir un salon de tatouage nécessite aussi une déclaration d'activité auprès de l'ARS (Agence Régionale de la Santé). [Voir le site de l'ARS](#). Les tatoueurs indépendants doivent respecter les **obligations en matière sanitaire et de sécurité** : matériel stérile, locaux dédiés à l'activité, sols et plans de travail lisses et non poreux, surfaces lessivables non textiles, présence de lavabo pour se laver les mains, présence d'un espace de nettoyage des outils, règles d'élimination des déchets potentiellement infectieux...

Les autres obligations concernent :

- l'information des personnes tatouées sur les risques,
- l'interdiction de tatouer les mineurs sans le consentement écrit d'un des deux parents ou du tuteur,
- l'utilisation de produits de tatouage conformes à la réglementation.

Pré-requis et qualités nécessaires pour un tatoueur indépendant.

Tout d'abord, créer un salon de tatouage demande une longue phase de préparation technique :

- il faudra tout d'abord se former, dans une école et/ou en apprentissage. Les centres de

formation et les écoles de tatouage sont nombreux (prévoir un budget de plusieurs milliers d'euros pour une formation sérieuse),

- il faudra ensuite s'entraîner pendant plusieurs mois afin d'avoir confiance en ses capacités,
- il faudra s'essayer sur plusieurs clients (voire un grand nombre de clients) le plus souvent gratuitement,
- c'est seulement à la fin de ce processus que vous pourrez véritablement ouvrir votre salon de tatouage.

Mais même avec une bonne formation et une bonne expérience, les erreurs de tatouage sont possibles...

Ouvrir un salon de tatouage nécessite beaucoup de qualités différentes, que l'on peut classer ainsi :

- **Des qualités techniques et artistiques.** Devenir tatoueur sans savoir dessiner est peu réaliste : le tatouage demande en effet un sens artistique développé, mais savoir dessiner est loin d'être suffisant. Le tatoueur professionnel devra aussi avoir des connaissances techniques et dermatologiques.
- **Un bon rapport aux autres et une faculté à s'adapter :** il faudra en effet s'adapter aux clients, à leurs exigences, à leurs réactions, à leur histoire, à leur psychologie et à leur type de peau. Cela ne veut pas dire qu'il faut accepter toutes les demandes des clients. Le tatoueur professionnel doit aussi pouvoir conseiller et alerter sur les risques. D'autre part, en intervenant sur le corps de l'autre, le tatoueur professionnel touche à l'intimité de ses clients. Il doit savoir rassurer et mettre en confiance tout en gardant la distance nécessaire. Une attitude par toujours facile à trouver...
- **De la patience :** être reconnu demande du temps ; construire une clientèle peut prendre plusieurs années.
- **De l'assiduité et de la rigueur :** le tatouage, c'est beaucoup de temps passé et beaucoup d'énergie mobilisée. C'est un métier de concentration et de rigueur permanente.
- **Une bonne résistance physique :** attention aux maux de dos et aux tendinites.

La rentabilité d'un salon de tatouage.

Ouvrir un salon de tatouage implique un certain nombre d'investissements et de dépenses au démarrage.

Votre budget de création comprendra entre autres :

- Frais d'établissement : ce sont les frais de création de l'entreprise,
- Coût des formations et des stages obligatoires,
- Caution et dépôt de garantie du local, [droit au bail](#),
- Frais de notaire pour la signature du bail,
- Frais d'ouverture de compteurs (eau, électricité, gaz),
- Eventuels travaux et aménagements,
- Acquisition des outils et matériel professionnel : compter 4000 € minimum (machines à tatouer, encre, tubes, aiguilles, gants, etc)
- Acquisition de matériel de bureau, fournitures, ordinateur, imprimante,
- Coût de l'enseigne extérieure et des supports de communication,
- Coût des événements et publicité de lancement,
- [Trésorerie de démarrage.](#)

Les tarifs pratiqués par les tatoueurs professionnels varient fortement en fonction du lieu

géographique, des références et de l'expérience. Le tarif moyen d'un tatouage se situe autour de **75 € de l'heure**. Les meilleurs tatoueurs facturent jusqu'à 200 € de l'heure. Il est fortement conseillé de pratiquer des tarifs horaires plutôt que forfaitaires (au tatouage) afin de prévenir les dérapages en terme de temps passé.

Le chiffre d'affaires d'un salon de tatouage s'établit en moyenne autour de 30 000 à 60 000 € au démarrage. Le chiffre d'affaires pourra dépasser les 100 000 € avec une bonne notoriété et la vente de produits ou de prestations complémentaires.

Enfin la **rentabilité** est très variable et dépend avant tout du poids des charges fixes.

Quel statut juridique pour s'installer en tant que tatoueur indépendant ?

L'activité de tatoueur indépendant est de nature :

- **libérale** pour les entreprises individuelles (enregistrement auprès du centre de formalité des entreprises de l'URSSAF),
- **commerciale** pour les sociétés (enregistrement auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie).

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce n'est donc pas une activité artisanale, sauf exceptions.

Ouvrir un salon de tatouage peut s'envisager sous les différents statuts juridiques suivants :

- La **micro-entreprise** (ex régime auto-entrepreneur) : c'est un statut très simplifié et **bien adapté pour un démarrage**.
- L'**entreprise individuelle en nom propre** (EI) : c'est un statut qui présente un inconvénient majeur lié au mode de paiement des cotisations sociales ; en effet, ces dernières sont prélevées par acomptes, avec régularisation l'année suivante sur la base d'un pourcentage des bénéfices réels. Un système opaque qui peut réserver de mauvaises surprises...
- L'**EIRL** : même remarque que pour l'EI. Toutefois, l'EIRL permet de protéger son patrimoine personnel mieux qu'en EI (pas forcément utile pour une activité de tatoueur indépendant),
- L'**EURL** (SARL à associé unique) : c'est un statut bien adapté en rythme de croisière. Le gérant détermine lui-même sa rémunération, qui sert de base au calcul des cotisations sociales,
- La **SASU** : ce régime juridique peut être adapté mais est un peu plus coûteux que l'EURL.

Créez votre entreprise directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création d'entreprise en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. [Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)

Les étapes pour ouvrir son salon de tatouage.

Voici les principales étapes pour créer son salon de tatouage :

- **Formez-vous**, entraînez-vous sur une longue période,
- **Validez votre projet** par une **étude de marché**,

- **Réalisez une étude économique** : bâtissez un [business plan](#) et un [plan financier](#), listez vos besoins,
- **Identifiez un local** (si besoin) ; signez un [bail commercial](#),
- **Choisissez votre statut juridique et enregistrez-vous**,
- Lancez la communication et l'activité,
- [Trouvez vos clients \(cliquez pour lire notre article dédié\)](#).

Remarque : à ce jour, aucune assurance ne couvre véritablement les risques du tatouage et du piercing, des risques qui sont pourtant importants. Les éventuelles complications seront prises en charges par la sécurité sociale.

Un business plan salon de tatouage.

Cliquez ici pour accéder à notre [modèle Excel de plan financier](#) : il est gratuit et facile à remplir, même si vous n'êtes pas expert en chiffres !

Des documents Excel pour gérer votre entreprise (gratuit).

WikiCréa a mis au point des fichiers Excel gratuits pour gérer une petite entreprise :

- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici](#),
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : [cliquez ici](#),
- un **modèle de suivi de trésorerie** : [cliquez ici](#).

Voir aussi nos articles :

- [Créer ou reprendre un institut de beauté](#)
- [Créer une marque de cosmétiques](#)